



**CONVENTION DE MANDAT
D'ETUDES ET DE REALISATION DU GYMNASSE CAMPUS SANTE**

Ville de Rouen

Avenant n°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Rouen, représentée par la 1ere adjointe au Maire, Mme Caroline DUTARTE, agissant en vertu d'une délibération en date du 19 février 2024,
ci-après dénommée **la « Ville » ou « le Maitre d'ouvrage »**

Ci-après dénommée par les mots « la Collectivité » ou « le Mandataire »

D'une part,

ET

La Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement au capital de 1 500 000 €, dont le siège social est au 108 Allée François Mitterrand 76000 Rouen et les bureaux au 65 Avenue de Bretagne – Immeuble Montmorency II – CS. 21137 – 76175 ROUEN Cedex 1

- Immatriculation au registre de commerce : **532 582 418 RCS Rouen**
- Identifiant SIRET des bureaux : **532 582 418 00028**
- Activité Principale Exercée (APE) : **7112B**

Représentée par Monsieur Rémi de NIJS, agissant en qualité de Directeur Général de la société, nommé à cette fonction aux termes d'une décision du Conseil d'administration du 23 septembre 2025, et dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « le Mandataire » ou « la Société » ou « la SPL » ou « l'Aménageur »

D'autre part.

PREAMBULE

Afin de parfaire l'attractivité de l'offre de services du Campus Santé Rouen Normandie, la MRN s'est engagée dans un projet d'aménagement d'envergure (pôle de vie structurant) situé à l'est de la ZAC Rouen Innovation Santé au niveau du croisement de la Route de Lyons et de la rue Marie Curie. Ce programme repose sur :

- La construction d'un nouveau gymnase / halle sportive destiné à accueillir les activités des clubs et associations sportives de la Ville de Rouen suite à la démolition du gymnase Thuilleau ainsi que les besoins spécifiques des étudiants, des professionnels de la santé sur les îlots L et M de la ZAC,
- La requalification de la Filature Leveillé (bâtiment d'intérêt patrimonial datant du 19e siècle dans un état vétuste) et de ses abords pour les besoins de la Métropole et du Campus Santé Rouen Normandie.
- L'aménagement du site Marais Marinox (îlots N et O de la ZAC) en jardins écologique, hydraulique et pédagogique à vocation expérimentale autour de la revitalisation des sols pollués permettant ainsi de valoriser un foncier en friche et présentant une pollution des sols importante (ancien ICPE) et de répondre aux obligations de compensation hydraulique du PPRI,

Les études de programmation nécessaire à la programmation de l'équipement du Gymnase ont été menées sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole Rouen Normandie. Par arbitrage des partenaires, Les modalités de gestion ont été définies de la manière suivante :

- MOA : Ville de Rouen
- Propriétaire de l'équipement : Ville de Rouen
- Exploitant : Ville de Rouen – Rattachement au secteur Centre-ville.
- Usagers : Ville de Rouen et les différents membres du CAMPUS (CHU, CHB, UFR Santé...)

Pour ce faire, la ville de Rouen a confié un mandat d'étude et de réalisation de cet équipement à la SPL Rouen Normandie Aménagement. Le marché a été notifié en date du 02 avril 2024.

Le bilan en vigueur est de 11 413 100€ TTC.

Depuis lors :

- le projet réalisé par le groupement Archi5prod a été désigné lauréat de la procédure de concours menée (27 novembre 2024).
- Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en date du 24 février 2025.
- La phase études (APS, APD, PRO) a été menée durant le premier semestre 2025.

Les différentes phases d'études du projet ont permis d'affiner les besoins programmatiques de la Ville pour cet équipement (sécurisation, équipements sportifs complémentaires, ventilation spécifique, mesures de conservation des espèces protégées...). L'estimation du coût des travaux phase APD a été arrêtée à 7 681K€ HT (hors option).

Compte-tenu des enjeux opérationnels qui en découlent, le mandant a exprimé le souhait de :

- Compléter le programme d'interventions du mandat,
- Ajuster l'enveloppe des études et des travaux en conséquence.

Ces modifications de programme conduisent à revoir les modalités de la convention de mandat, en intégrant les objets suivants, objet du présent avenant :

- Augmentation de l'enveloppe des tiers / dépenses à engager par le mandataire pour le compte de la Ville de Rouen.
- Ajustement de la rémunération du Mandataire en fonction du nouveau programme de l'opération.

ARTICLE 1 – Nouvelle enveloppe prévisionnelle des tiers

Le bilan actualisé au 30/09/2025 joint en annexe du présent avenant (annexe 1) s'établit comme suit :

	HT	TTC	Evolution
Dépenses des tiers	10 049 403	12 039 300	1 076 000
Rémunération aménageur	401 000	481 200	31 200
Total des dépenses	10 450 403	12 520 300	1 107 200

Les modifications des programmes nécessaires à la réalisation de l'opération modifient l'enveloppe prévisionnelle des dépenses à engager par le mandataire, précisées à l'article 5 du mandat au montant suivant :

Total HT : 10 049 043 € HT
Total TTC : 12 039 300 €TTC
soit une évolution de 1 076 000 €TTC

ARTICLE 2 – Rémunération du mandataire

La rémunération du mandataire est établie contractuellement sur la base d'un taux de 4% appliqué au total des dépenses opérationnelles HT.

Il convient de préciser que l'évolution de l'enveloppe de rémunération a été calculée sur la base des modifications de programme demandées par la Ville de Rouen. Les coûts liés aux évolutions du projet imputables au concepteur ont donc été exclus de cette enveloppe.

Cette dernière est en conséquence augmentée de **31 200 € TTC** hors révisions, portant le montant total de la rémunération à **401 000€ HT** soit **481 200€ TTC** hors révisions.

ARTICLE 3 – Divers

Les stipulations du mandat d'études et de réalisation non expressément modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à, le.....

Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour Rouen Normandie Aménagement

Pour la Ville de Rouen

Le Directeur Général
Rémi de NIJS

1ere adjointe au Maire
Caroline DUTARTE

Pièce jointe : Bilan de l'opération actualisé au 30/09/2025.